

# L'INNOVATION

## UN ENJEU MAJEUR POUR LA FRANCE

DYNAMISER LA CROISSANCE DES  
ENTREPRISES INNOVANTES



Jean Luc BEYLAT  
Pierre TAMBOURIN

Rapporteurs :  
Guillaume PRUNIER  
Frédérique SACHWALD

Avril 2013

# L'innovation

## De quoi parle-t-on?

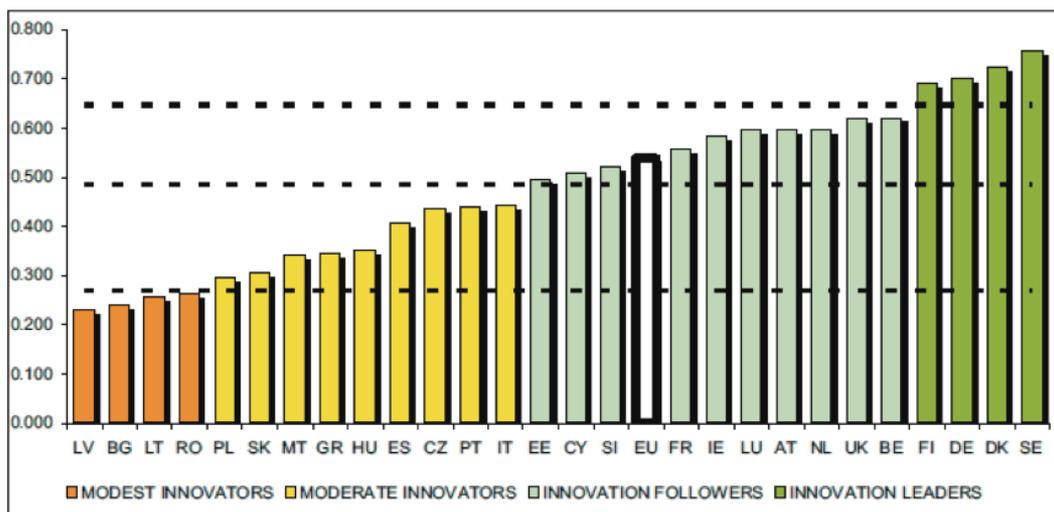
- L'innovation est un **processus long, imprévisible et peu contrôlable**
- L'innovation **ne se réduit pas à l'invention** et l'innovation **n'est pas seulement technologique**
- L'innovation aboutit à la création de **produits, services** ou de **procédés** nouveaux qui répondent à des **besoins** et créent de la **valeur**

# Innovation n'est pas R&D

- La démarche d'innovation a une **dimension entrepreneuriale**
- L'innovation, c'est la **rencontre avec le marché** (le processus d'innovation implique le design, la stratégie marketing et le déploiement commercial)
- L'innovation induit la production et **l'industrialisation**
- L'innovation implique un redéploiement de l'effort de R&D vers le **développement expérimental**
- Des **politiques sectorielles fortes** sont indispensables pour orienter les investissements vers les secteurs innovants
- Tous les secteurs sont concernés par l'innovation. Pas de contradiction entre innovation de rupture et innovation incrémentale

# Etat des lieux de la France

## La France, un pays « suiveur »



- La France n'est qu'à la **11<sup>e</sup> place européenne** en matière d'innovation

Note: Average performance is measured using a composite indicator building on data for 24 indicators going from a lowest possible performance of 0 to a maximum possible performance of 1. Average performance in 2011 reflects performance in 2009/2010 due to lag in data availability.

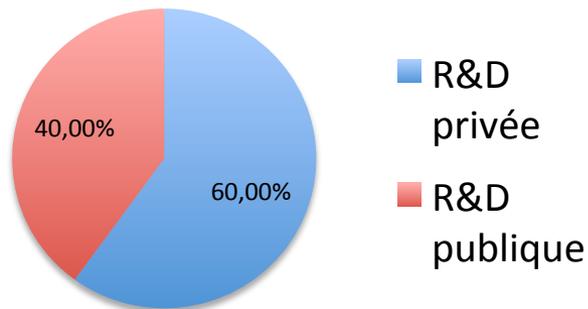
1 – Source : Tableau de bord de l'innovation, Commission européenne.

- La France est au **16<sup>e</sup> rang mondial** en matière d'innovation

# Etat des lieux de la France

Dépense de R&D en 2009 : **2,26 % du PIB**

## Répartition de la dépense de R&D



- Le niveau de dépenses publiques de R&D est semblable à celui d'économies comparables
- La faiblesse de la DIRD traduit un **double handicap** :
  - La **structure sectorielle de son économie**
  - Le **manque d'Entreprises de Tailles intermédiaires**
- A secteur et taille comparables, les entreprises françaises investissent plus dans la R&D que les entreprises allemandes

**Conclusion : l'innovation doit être appréhendée autrement que par le seul niveau de Dépense Intérieure de R&D**

1

Mobiliser et attirer les talents en stimulant la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat

2

Augmenter l'impact économique de la recherche publique par le transfert

## RECOMMANDATIONS

### 4 AXES

3

Doper la croissance des entreprises innovantes

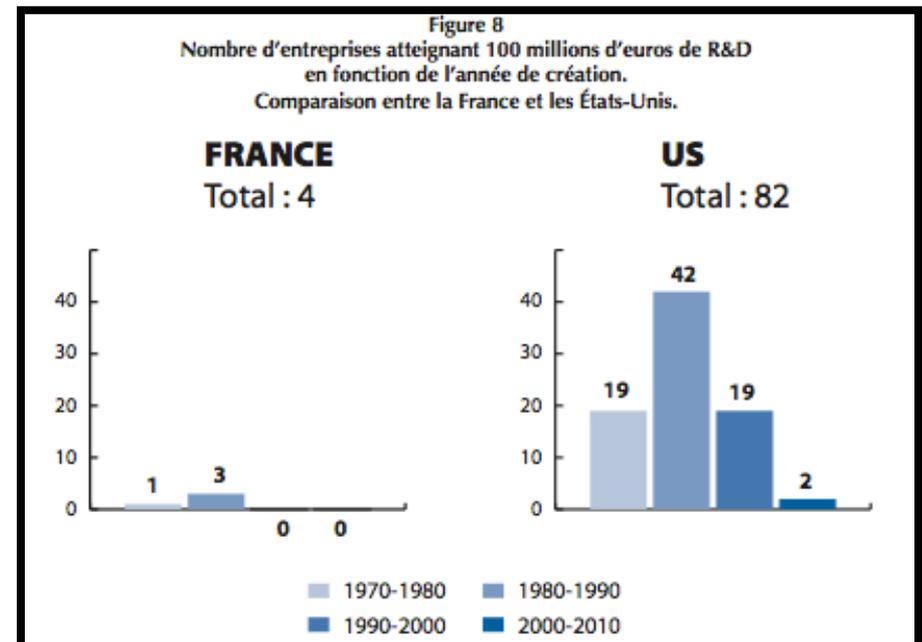
4

Mettre en place les instruments d'une politique publique de l'innovation

# Axe 1 : Mobiliser et attirer les talents en stimulant la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat

## ENJEUX

- La culture entrepreneuriale n'est pas assez stimulée en France. Or, **l'innovation est une affaire d'individus** et relève d'une disposition d'esprit entrepreneuriale au sens large
- La France ne fait plus émerger de leaders mondiaux. Or, **la création d'entreprises innovantes à forte croissance est un fort déterminant de l'émergence ultra-rapide de leaders mondiaux**



## Axe 1 : Mobiliser et attirer les talents en stimulant la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat

### ***RECOMMANDATIONS***

1. Réviser les méthodes pédagogiques de l'enseignement primaire et secondaire pour développer les initiatives innovantes
2. Mettre en place un programme de grande ampleur pour l'apprentissage de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur
3. Favoriser l'essaimage à partir des grands groupes
4. Organiser une politique d'attractivité des talents autour de l'innovation

## Axe 2 : Augmenter l'impact économique de la recherche publique par le transfert

### **ENJEUX**

- Le soutien à la recherche publique comme privée est un déterminant essentiel de toute politique d'innovation
- Un pays peut avoir une politique volontariste de recherche mais n'en retirer aucun bénéfice
- Pour bénéficier pleinement à la France, **la recherche doit accroître son impact économique par la mise en place d'une politique volontariste de transfert**, dont le caractère spécifique vis à vis de la recherche doit être clairement affirmé

#### Qu'est ce que le transfert?

Processus qui permet de passer **d'une invention**, issue de la recherche publique ou de la recherche industrielle, **à l'innovation**.

Dans une acception plus large, le transfert recouvre le **transfert des personnes**, le **transfert et le partage des connaissances** par les partenariats de R&D entre recherche publique et entreprises, et, enfin, le **transfert de technologie** à proprement parler par diffusion dans le tissu économique et création d'entreprises.

## Axe 2 : Augmenter l'impact économique de la recherche publique par le transfert

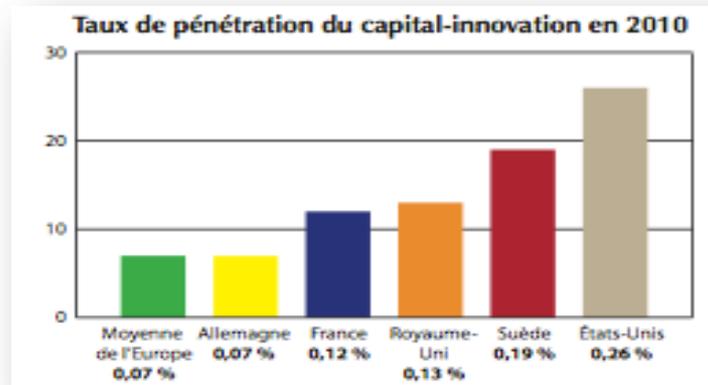
### ***RECOMMANDATIONS***

5. Mettre en place le suivi opérationnel des 15 mesures pour une refondation du transfert dans la recherche publique
6. Favoriser la mobilité des chercheurs entre public et privé
7. Mettre en place un programme cohérent en faveur du transfert par la création d'entreprises
8. Focaliser les SATT sur la maturation
9. Mettre en place une politique cohérente de recherche partenariale public-privé, en regroupant les différentes politiques aujourd'hui éparpillées

## Axe 3 : Doper la croissance des entreprises innovantes

### ENJEUX

- Le **besoin de financement** en fonds propres des entreprises innovantes, pour se hisser au niveau du pays le plus innovant, est de **5,5 milliards d'euros** pas an.
- Les **montants moyens investis dans les entreprises en Europe** aux différents stades du **capital-innovation** sont largement plus faibles que ceux investis aux Etats-Unis.



	France	Allemagne
Effort de recherche de R&D européen	16,4%	28,3%
Part de brevets européen déposés	14%	39,9%

- L'**exploitation économique de la PI** issue de la recherche publique en France est largement **insuffisante** et ne contribue pas à une accélération de la croissance des entreprises, principalement en raison de problèmes organisationnels.

- Les **grands groupes sont insuffisamment responsabilisés vis-à-vis des partenaires PME** qui participent avec eux à des projets de R&D

## Axe 3 : Doper la croissance des entreprises innovantes

### ***RECOMMANDATIONS***

10. Combler le manque de financement en fonds propres des entreprises innovantes (capital-risque et capital-développement technologique) en mobilisant une faible part de l'épargne des français et en améliorant les stratégies de sortie possibles pour les investisseurs sur ces segments
11. Lancer des initiatives sectorielles early stage
12. Mettre en place les instruments d'une politique de protection (PI, normalisation) au service des entreprises innovantes
13. Harmoniser les différents labels et qualifications d'entreprises innovantes pour plus de lisibilité et les inscrire dans un parcours jalonné d'accompagnement vers la croissance, alignant de manière cohérente l'ensemble des outils de soutien disponibles
14. Inciter les grands groupes et les grands établissements publics à s'impliquer dans l'émergence et la croissance de entreprises innovantes, en intégrant de nouvelles dimensions dans leur obligation de publication de RSE

## Axe 4 : Mettre en place les instruments d'une politique publique de l'innovation

### ***ENJEUX***

Au delà des recommandations précédentes, le véritable enjeu est de concevoir un **nouveau cadre stratégique pour l'innovation**. La politique publique de l'innovation doit se doter des instruments de ses ambitions.

## Axe 4 : Mettre en place les instruments d'une politique publique de l'innovation

### ***RECOMMANDATIONS***

15. Reconnaître le rôle des écosystèmes d'innovation métropolitains comme points d'appui des stratégies régionales et de la stratégie nationale d'innovation
16. Organiser le système de transfert pour le rendre plus lisible et plus efficace
17. Se donner les moyens de concevoir, de piloter et d'évaluer une stratégie française de l'innovation, globale et cohérente
18. Mandater un opérateur unique pour la consolidation opérationnelle des politiques publiques de financement de l'innovation, la BPI (partie innovation)
19. Faire de l'innovation un vrai sujet politique, en organisant un vaste débat public

MERCI DE VOTRE ATTENTION

